Conseil scientifique de l'estuaire de la Loire

Secrétariat : DREAL Pays-de-la-Loire 5, rue Françoise Giroud - CS 16326

44263 NANTES Cedex 2 Contact : Jean-Luc GIRARD Tél. : 02 72 74 76 22

Courriel: jean-luc.girard@developpement-durable.gouv.fr

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'ESTUAIRE DE LA LOIRE

Réunion du 24 mars 2016

AVIS

Sur le projet de réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Loire

Le CSEL a pris connaissance du projet de réserve naturelle nationale (RNN) de l'estuaire de la Loire dans l'état d'avancement de la définition de ses orientations et de son périmètre. Il a bien noté qu'il s'agit dans un premier temps de fournir des éléments de préfiguration pour que la ministre de l'environnement décide ou pas d'engager la procédure de création de la RNN.

L'avis demandé porte sur les orientations du projet, l'adéquation du périmètre et la dénomination de la RNN.

Le CSEL se félicite de la démarche engagée par l'Etat en vue de la création d'une Réserve naturelle nationale.

Il estime que la mise en œuvre de cette réserve naturelle, dans l'esprit d'apporter une contribution à la gestion globale de l'estuaire, est une avancée significative des actions de l'Etat pour la protection des fonctionnalités environnementales de ce milieu particulier et fragile.

L'avancement de la démarche engagée par la DREAL n'a pas permis d'entrer dans le détail des propositions effectuées, mais a contribué à brosser l'essentiel du contenu de l'étude de préfiguration de la réserve naturelle.

Le CSEL, sur la base des informations produites, attire l'attention et recommande de tenir compte des idées suivantes.

En ce qui concerne les orientations du projet

L'intention d'une contribution de la RNN au fonctionnement global de l'estuaire est intéressante en ce qu'elle intègre la dynamique estuarienne en lien avec la protection et la gestion des espaces naturels dans un esprit patrimonial.

Il est effectivement important de placer le patrimoine naturel dans un contexte changeant : du fait du fonctionnement estuarien et son évolution, du fait de la nature des milieux, du fait du changement climatique, du fait de la pression anthropique...

Cependant l'apport de la RNN dans ce domaine n'est pas suffisamment précisé. Quels seront les objectifs à long terme ? Quelles seront les possibilités et les capacités d'intervention ? La RNN n'ayant pas vocation à traiter toutes les problématiques estuariennes, quelle sera sa contribution ? Apportera-t-elle une simplification auprès des différentes instances chargées de la gestion de l'estuaire ?

Dans cette approche, il est nécessaire de partir explicitement de la vocation de la RNN de conservation du patrimoine naturel pour y intégrer les aspects fonctionnels et évolutifs ainsi que des aspects socio-économiques.

Aux orientations retenues doivent correspondre des moyens humains, financiers, techniques qu'il est nécessaire d'afficher dès maintenant.

En ce qui concerne le périmètre

La méthode de définition du périmètre doit être plus solide en partant de l'ensemble des secteurs utiles à un fonctionnement naturel de l'estuaire (par exemple la situation en 1950) pour ensuite éliminer les secteurs dégradés non récupérables à terme et/ou anthropisés.

Le périmètre présenté paraît trop restrictif si on considère les évolutions ultérieures attendues. Ainsi il n'intègre pas suffisamment les secteurs du bassin versant aujourd'hui déconnectés mais susceptibles d'être à nouveau pleinement fonctionnels avec les évolutions attendues ou possibles de restauration.

Il serait utile que le recours aux mécanismes naturels pour répondre à ces évolutions soit connu par les propriétaires et discuté avec eux.

En ce qui concerne la dénomination de la RNN

La dénomination proposée paraît compliquée. Le CSEL suggère une dénomination courte et explicite : **Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Loire.**

Le Président du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Loire

Louis-Alexandre ROMANA